

CONSEIL MUNICIPAL séance du 22 juillet 2026

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h45

Présents :

Pascal PAVILLARD, **Maire sortant**
Patrick CABAUD, Séverine DIRAND, Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Joséphine GRABER, Amélie MORA, Jérôme NAPPEZ, Frédéric NARDIN (arrivé à 20h15), Jean-Noël SAINTOT, **Conseillers municipaux :**

Absents :

Marie-Noëlle PASCAL avec procuration à Jérôme NAPPEZ

Absents excusés :

Secrétaire :

Stéphane DROUVOT

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Stéphane DROUVOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

➤ ***VALIDE le compte rendu de la séance du 5 juin 2026.***

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

1. Autorisations d'urbanisme :

Déclarations préalables de travaux				
29/04/2026	DP 0255402600004	M. M	9 rue Chaux	ravalement façade
06/05/2026	DP 0255402600005	M. G	12 rue de Montbéliard	Pergola
01/06/2026	DP 0255402600006	M. B	17 rue de Montbéliard	rénovation toiture
01/06/2026	DP 0255402600007	M. P	2 impasse des Vergers	rénovation façades +changt volets+fenêtres
22/06/2026	DP 0255402600008	M. L	2 rue des Roses	Pergola
Certificats d'urbanisme				
26/03/2026	Cu 0255402600002	Goujon-Larrière Sophie	ZC 136	
07/04/2026	Cu 0255402600003	Bourdenet et Fritsch	ZD 46	
18/05/2026	Cu 0255402600004	SEARL Archangeli-Zerr	ZD 3 ZD138	
02/07/2026	Cu 0255402600005	SEARL Archangeli-Zerr	ZC 87	

2. Concessions cimetière : néant

Le Conseil Municipal en prend acte

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Monsieur le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de SEMONDANS est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office National des Forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 Voix Pour,

- ***DONNE*** mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).
La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
- ***APPROUVE*** les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Logement communal – augmentation du prix du loyer

Monsieur le Maire expose,

Par délibération en date du 30 juin 2020, le conseil municipal avait fixé le montant du loyer (hors charges) à 500 euros et le montant de la caution à 500 euros. Suite à révisions annuelles, le montant à ce jour est de 530.30€.

Depuis cette date, des travaux d'amélioration ont été effectués (changement des fenêtres et de la porte d'entrée, mise en place d'une pompe à chaleur et isolation). Le montant des travaux effectués s'élève à 33 421.41€ TTC.

En conséquence, il est proposé de fixer le montant du loyer à 600 euros par mois, les charges seront prises en charge directement par le locataire. Le montant de la caution est porté à 600 euros.

Arrivée de Frédéric NARDIN à 20h15

Cette augmentation s'appliquera à compter du 15 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 Voix Pour,

- ***FIXE*** le montant du loyer du logement communal à 600 euros par mois, les charges seront prises en charge directement par le locataire,
- ***FIXE*** le montant de la caution à 600 euros.
A compter du 15/08/2026

Cartes Avantages Jeunes

Monsieur le Maire expose,

Soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté et développée par le réseau Info Jeunes, la carte Avantages Jeunes propose à tous les jeunes de moins de 30 ans plus de 3 600 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, des services et de la vie quotidienne.

Il est proposé au conseil municipal d'offrir une carte avantages jeunes aux habitants de la commune entre 12 et 20 ans, sur inscription et sous réserve de scolarisation ou d'apprentissage.

Ces cartes, au prix unitaire de 9 euros, seront commandées auprès de la Région BFC et seront remises avec justificatif de scolarité obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 Voix Pour,

- ***DECIDE d'offrir aux habitants de la commune entre 12 et 20 ans une carte Avantages Jeunes sur inscription et présentation d'un justificatif de scolarité,***
- ***AUTORISE le Maire à passer commande du nombre nécessaire de cartes Avantages Jeunes auprès de la Région Bourgogne Franche Comté.***

Questions – infos diverses

Monsieur le Maire sera absent du 3 au 19 août ainsi que du 4 au 22 septembre 2026.

L'agent communal est actuellement en congés jusqu'au 10 août prochain.

Une intervention a été faite au sujet des travaux rue de Montbéliard qui sont arrêtés depuis un an.

Une demande d'arrêt des bus de ramassage scolaire pour les lycées d'Héricourt a été faite auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Monsieur le Maire a reçu Annick Jacquemet, dans le cadre des prochaines élections sénatoriales.

Une réunion sur la maladie de Lyme sera organisée par une intervenante le vendredi 25 septembre prochain à 20h00 en mairie. Une info sera faite aux habitants.

Petit rappel aux présidents de comités

Séance levée à 21h00

Le Maire,

La Secrétaire

Pascal PAVILLARD

Stéphane DROUVOT